



Mercredi 5 et jeudi 6 novembre de 9h30 à 17h30

Atelier « maisons d'édition jeunesse : comment développer la cession de droits étrangers ? »

Ce nouvel atelier est dédié aux maisons d'édition jeunesse souhaitant développer la cession de leurs droits à l'étranger.

Objectifs de l'atelier

Le contenu de cet atelier portera sur le fonctionnement du marché des droits d'auteurs et de ses principaux acteurs ainsi que sur l'identification du potentiel des ouvrages. Une partie sera également consacrée à la prospection, à la négociation des offres et à sa mise en forme contractuelle.

Au programme

L'atelier se déroulera en deux temps et sera animé par Daniela Bonerba, agente littéraire fondatrice de l'agence Bonerba.

- Mercredi 5 novembre : cadre juridique et opérationnel de la cession de droits étrangers
- Jeudi 6 novembre : étude des catalogues des participants et positionnement de l'offre.

Inscription

L'inscription à l'atelier est gratuite et obligatoire.

Demande d'inscription en ligne via le formulaire suivant : [Formulaire d'inscription](#)

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de veiller à pouvoir être présent lors des deux journées d'atelier.

Éligibilité

Cet atelier est réservé en priorité aux maisons d'édition remplissant les critères de référencement requis par Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture :

- La maison d'édition est installée en Auvergne-Rhône-Alpes et l'activité principale de la structure est l'édition de livres (code NAF indicatif : 5811Z).
- Les publications font l'objet de contrats à compte d'éditeur.
- La maison a au moins un an d'activité (un exercice budgétaire complet), et au moins 5 titres publiés au catalogue (hors livres de commandes, hors ouvrages dont l'éditeur est l'auteur).
- Le catalogue présente une production éditoriale diversifiée et un nombre significatif d'auteurs.
- Le rythme de publication est supérieur ou égal à 2 titres par an.
- Priorité est donnée aux maisons dont le catalogue est axé sur les domaines éditoriaux suivants : littérature (adulte et jeunesse), bande dessinée, sciences humaines et sociales, arts et patrimoine culturel et naturel.
- La maison a un système de diffusion-distribution organisé qui passe par la librairie.
- La maison respecte la charte des éditeurs de la région : [Charte des éditeurs](#)
- Autres profils acceptés selon le nombre de places disponibles.

Pour plus d'informations sur l'éligibilité, contactez Lucie Gentile Mazet, chargée de mission Économie du livre : l.gentile@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Si vous n'avez jamais pris contact avec notre association, merci de remplir le [questionnaire en ligne](#)

Informations pratiques

- Présence requise de 9h30 à 17h30 sur les deux journées.
- Déjeuner : Possibilité de déjeuner sur place en réservant votre repas.
- Rendez-vous dans les locaux de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : 25 rue Chazière, 69004 Lyon Entrée par le parc de la Cerisaie.
Lien vers notre page [Comment accéder à nos locaux](#).

Dernière édition : 18 juil. 2024 à 08:55

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/atelier-maisons-d-edition-jeunesse-comment-developper-la-cession-de-droits-etrangers>